

7650€ de CEE par véhicule : Beev fait le point sur les aides pour l'électrification des flottes en pleine crise du carburant

20 avril 2026. Acteur leader du leasing de véhicules électriques avec plus de 5 000 clients particuliers, professionnels et entreprises déjà accompagnés, la startup française Beev présente aujourd'hui son point complet sur l'impact de la réforme des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) qui sont devenus le principal dispositif d'aide pour l'électrification des flottes d'entreprise en France en 2026. Alors que le monde traverse une nouvelle crise de l'énergie, nombreuses sont les entreprises qui souhaitent accélérer l'électrification de leurs flottes. Les véhicules 100% électriques étant souvent perçus à tort comme plus onéreux, Beev analyse aujourd'hui comment le dispositif des CEE permet aux gestionnaires de flottes de diminuer leur TCO (avec une prime jusqu'à 7650€ sur les modèles phares de certains constructeurs dont la R5 et la Mégane chez Renault) et dresse également un état des lieux des nombreuses autres aides qui s'adressent aux professionnels prêts à faire le choix de l'électrique.

1. Les CEE : une aide née de la fin du bonus écologique pour les entreprises

Les aides à l'électrique ressemblent souvent à un véritable labyrinthe : bonus écologique, crédit d'impôt, leasing social... difficile d'y voir clair pour les entreprises en quête de transition. **Depuis fin 2024, le paysage a radicalement changé pour les entreprises avec la disparition du bonus écologique pour les personnes morales.** Un tournant qui a rebattu les cartes du financement des flottes professionnelles. Dans ce contexte, une nouvelle aide s'est imposée progressivement : les Certificats d'Économies d'Énergie, plus connus sous le sigle CEE. **Entré en vigueur le 1er janvier 2025, ce dispositif prend le relais des anciennes aides publiques.** Objectif : soutenir concrètement l'électrification des flottes sans vider les caisses de l'État.

2. Le fonctionnement du dispositif : une aide financée par les acteurs de l'énergie

Pour les entreprises, le fonctionnement des CEE repose sur une mécanique bien rodée mais parfois encore mal comprise. Au cœur du système : les « obligés » sont **les grands fournisseurs d'énergie qui sont désormais tenus par la loi de financer des actions d'économies d'énergie fossile.** L'achat de véhicules électriques, dès lors que ceux-ci sont à 100% électriques, entre précisément dans ce cadre, ouvrant droit à une prime dédiée : la prime CEE. Concrètement, ces acteurs nouent des accords avec constructeurs et distributeurs pour définir le montant de l'aide proposée. **Le montant va ensuite varier selon le profil de l'acheteur (particulier ou professionnel) et surtout pour les entreprises, en fonction de la taille de la flotte concernée.** Mais attention : rien n'est automatique dans ce dispositif. L'entreprise doit engager une

démarche volontaire pour en bénéficier. Dans les faits, les concessionnaires simplifient souvent le processus en intégrant directement la demande de la prime lors de la commande afin que celle-ci soit déduite du prix d'achat ou du premier loyer.

3. Le dispositif CEE pour les entreprises dans la pratique

Dans le paysage des aides à l'électrique, il faut bien distinguer d'un côté, le **CEE classique dédié aux entreprises** et qui finance directement l'achat ou la location de véhicules électriques, et de l'autre, le « **Coup de pouce Véhicules Particuliers Électriques** » réservé aux particuliers sous conditions de revenus modestes. Une différence clé, renforcée depuis la suppression totale du bonus écologique pour les entreprises fin 2024. **Pour les entreprises, le montant de la prime CEE repose sur les kWh cumac générés, un indicateur des économies d'énergie réalisées sur la durée de vie des véhicules 100% électriques acquis.** Mais attention, il n'existe aucune grille de calcul unique : chaque fournisseur d'énergie fixe ses propres barèmes, créant des écarts parfois significatifs. D'où l'intérêt de mettre les acteurs (constructeurs, concessionnaires, distributeurs, leaseurs...) en concurrence pour maximiser la prime.

4. L'impact concret des CEE chez les constructeurs : l'exemple Renault

Le 3 mars 2026, le constructeur hexagonal Renault a frappé fort en dévoilant une **prime CEE renforcée sur plusieurs modèles phares de sa gamme électrique, dont la R5 et la Mégane.** Cette hausse s'appuie sur l'élargissement de la bonification batterie européenne, qui **valorise les véhicules dont la batterie et les cellules sont produites dans l'Espace Économique Européen.** Dans un contexte où l'origine industrielle des composants devient un enjeu stratégique face à la déferlante chinoise, ce critère prend tout son poids. Concrètement, les bénéficiaires éligibles voient leur prime grimper significativement. Sans la bonification, elle oscillait entre 3 620 et 5 740 euros. Désormais, elle va **de 4 830 à 7 650 euros.**

5. Maximiser l'impact de la prime CEE : une exonération totale de taxe sur les polluants atmosphériques

Au-delà des Certificats d'Économies d'Énergie, d'autres leviers financiers viennent renforcer l'intérêt des véhicules électriques en entreprise. Parmi eux, la taxe sur les polluants atmosphériques pèse directement sur le coût d'exploitation des flottes. **Toutes les entreprises en France y sont soumises pour chaque véhicule détenu ou loué, avec un niveau de taxation en hausse. En 2026, elle atteint 650 euros par an pour un diesel et 130 euros pour un modèle essence.** Une facture qui grimpera encore en 2027, respectivement à 800 et 160 euros. Mais un détail change tout : **les véhicules 100 % électriques en sont toujours totalement exonérés.**

6. Maximiser l'impact de la prime CEE : un avantage en nature réduit sur les véhicules électriques

La fiscalité sociale vient elle aussi renforcer l'attractivité des véhicules électriques en entreprise en ce début d'année 2026. **Pour les modèles mis à disposition des collaborateurs entre le 1er février 2025 et le 31 décembre 2027, un abattement de 70 % s'applique sur le calcul de l'avantage en nature.** Un dispositif particulièrement favorable, **plafonné à 4 641,60 euros par an.** Concrètement, cette réduction allège significativement les charges patronales liées à l'usage d'un véhicule de fonction. Un levier souvent sous-estimé, mais déterminant dans le coût global d'une flotte et pour l'attractivité du passage au véhicule électrique pour les collaborateurs.

7. Maximiser l'impact de la prime CEE : un amortissement comptable plafonné à 30 000 €

La fiscalité comptable offre également un avantage de poids aux entreprises qui optent pour l'électrique. En effet, **les véhicules émettant moins de 20 g de CO₂ par kilomètre bénéficient d'un plafond d'amortissement fixé à 30 000 euros**, soit le niveau le plus avantageux du dispositif. À titre de comparaison, **les modèles thermiques sont limités à seulement 9 900 euros.** Un écart significatif qui permet d'optimiser les déductions fiscales possibles sur sa flotte et de réduire le coût global d'acquisition. Sur la durée, ce mécanisme impacte fortement le TCO et renforce donc la rentabilité comptable des flottes électriques.

8. Maximiser l'impact de la prime CEE : une TVA récupérable à 100 % sur la recharge électrique

Le dernier avantage majeur d'un véhicule électrique pour une entreprise : **la TVA sur l'électricité utilisée pour la recharge est récupérable à 100 %.** Contrairement à l'essence ou au gazole, dont la TVA n'est récupérable qu'à 80 % pour les professionnels, l'électricité offre une récupération totale, **quel que soit le type de véhicule (véhicule de tourisme ou véhicule utilitaire).** Ce dispositif réduit directement le coût d'exploitation des flottes électriques et renforce donc de manière concrète leur attractivité économique tout au long de l'année.

Solal Botbol, cofondateur et PDG, Beev : « *En avril 2026, électrifier sa flotte n'est plus un luxe, c'est une stratégie. Avec la fin du bonus écologique pour les entreprises, les CEE sont devenus le levier principal pour financer l'achat ou la location de véhicules électriques pour les professionnels. À cela s'ajoutent d'autres sources d'économies concrètes : taxe sur les polluants atmosphériques à zéro euro, TVA récupérable à 100 % sur l'électricité utilisée pour la recharge, abattement de 70 % sur l'avantage en nature et plafond d'amortissement à 30 000 €. Conjuguées, ces aides réduisent drastiquement le coût d'acquisition et surtout le TCO. Une vraie bouffée d'air pour les dirigeants et les gestionnaires de flottes en pleine crise énergétique mondiale. Désormais, les flottes électriques ne sont plus seulement durables : elles deviennent rentables et stratégiques.»*

À PROPOS DE BEEV

Fondée en 2020 par Solal Botbol et Chanez Djoudi, Beev est le “one-stop shop de l’électrification” qui accompagne les professionnels, les entreprises, leurs collaborateurs ainsi que les particuliers dans leur passage au véhicule électrique. En combinant une plateforme client en ligne ultra-intuitive avec une assistance humaine via ses 40 experts mobilité, Beev propose une offre intégrée de solutions de mobilité électrique comprenant : le leasing de véhicules électriques à tarifs négociés (avec plus de 250 modèles des plus grandes marques disponibles), l’installation rapide et abordable de bornes de recharge certifiées IRVE (plus de 6 000 bornes déployées à ce jour grâce aux 350 techniciens certifiés IRVE du réseau Beev présent partout en France) et la gestion opérationnelle ainsi que logicielle des flottes d’entreprise. Avec pour mission d’accélérer la transition énergétique, Beev a déjà facilité le passage au véhicule électrique pour plus de 5 000 clients (92% de clients satisfaits sur +1000 avis Google et Trustpilot) dont de grands comptes tels que Too Good To Go, Danone, Edenred, Veolia, Intersport, Cuisinella, Carrefour, Stuart, Laforêt Immobilier, Accor, Burger King, HolidayInn, TotalEnergies, Tesla, Porsche ou encore Hyundai. Depuis son lancement, Beev a enchaîné avec succès plusieurs levées de fonds (dont une levée de 3M€ en novembre 2023), a réalisé un volume d’affaires de 20M€ en 2025 et est en 2026 le seul acteur de son écosystème ayant reçu le label Greentech Innovation, la certification B Corp et faisant partie du prestigieux indice Impact 40/120 qui réunit les 120 meilleures startups à impact de France. <https://www.beev.co/>